

1

L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

- » Étude de **faisabilité juridique**
- » Choix de la **forme sociale** de l'entreprise
- » Assistance dans la conception des **prévisionnels financiers**
- » Détermination des **régimes fiscaux** de l'entreprise
- » Optimisation fiscale et sociale de la **rémunération du dirigeant**
- » Aide à l'anticipation des **obligations légales et comptables**
- » Formation aux **outils de gestion** d'une entreprise (administration et comptabilité)
- » Réalisation des **démarches administratives d'immatriculation** de l'entreprise : inscription au Registre du commerce et des sociétés, au Registre des métiers, aux ordres professionnels pour les professions réglementées...
- » Démarches d'obtention de l'**exonération de début d'activité** (ex-ACCRE)
- » Aide au **choix des principaux partenaires** : expert-comptable, conseil en ressources humaines et gestion des paies, assistance administrative, conseil en patrimoine, conseil en solutions de financement, assurances dirigeant et entreprise

2

LA COMMUNICATION INTERNE DES ORGANISATIONS

- » Développement de la **communication interne** et de l'**adhésion aux valeurs** de l'entreprise
- » Amélioration du **dialogue social**, aide à la résolution des **conflits sociaux**, négociation syndicale
- » Aide à la **conduite du changement** (adhésion aux projets de restructuration...)

3

LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS COMMERCIALES

- » Développement et conduite de la **politique commerciale**
- » Rédaction des **argumentaires de vente**
- » Aide à la **négociation clients/fournisseurs**

COGEA, EN RÉSUMÉ :

- » une culture d'entreprise à **dimension humaine**
- » **12 ans d'expérience** dans la création d'entreprise
- » **2 consultants experts** dans la gestion des TPE/PME et des organisations professionnelles, ayant eux-mêmes une expérience d'entrepreneur
- » un **réseau de partenaires de confiance** : experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, conseil social, assureurs, prestataires de services administratifs...

NOTRE MÉTIER

- » **Rendre accessible l'entrepreneuriat** et permettre au créateur de se concentrer sur son métier
- » **Adapter l'accompagnement au profil** du créateur
- » **Aider à la prise de décision** dans le parcours d'entrepreneur
- » **Améliorer la performance interne** et remettre l'humain au coeur des organisations
- » **Développer le potentiel commercial** de l'entreprise



Votre interlocutrice

Amélie Guillemier

amelie.guillemier@cogea-conseil.fr

[linkedin.com/in/amelie-guillemier](https://www.linkedin.com/in/amelie-guillemier)

07 60 89 82 14



COGEA est reconnue pour son **professionnalisme** et a obtenu la **qualification OPQCM** auprès de l'organisme de qualification des entreprises de prestations de services intellectuels (ISQ).

L'OPQCM, Office professionnel de qualification des conseils en Management, est une organisation indépendante reconnue par l'État avec une représentation tripartite qui associe dans ses instances, des prestataires de conseils, des clients et un représentant de l'État.

En vertu de cette qualification, COGEA peut donner des consultations juridiques relevant directement de son activité principale de conseil et rédiger des actes sous seing privé qui constituent l'accessoire nécessaire de cette activité.